

Mémoire dans le cadre des consultations publiques sur l'encadrement du cannabis au Québec

23 août 2017

L'importance d'études cliniques pour mesurer les facultés affaiblies

Introduction

Altasciences estime que le gouvernement du Québec devrait entamer les recherches nécessaires afin d'établir une réglementation pour le cannabis au volant défendable sur le plan scientifique. Le succès d'une réglementation éventuelle réside dans sa capacité à s'adresser à plusieurs problématiques liées à la conduite avec facultés affaiblies causée par le cannabis, soit :

- Le niveau de THC dans le sang qui mène aux facultés affaiblies
- L'interaction entre le cannabis et l'alcool
- L'éducation publique requise afin d'établir des normes de consommation responsable

La réglementation du cannabis au volant

La conduite avec facultés affaiblies n'est pas un nouveau phénomène de sécurité publique; il s'agit d'un problème auquel nous faisons face en tant que société depuis longtemps. En 2015, la proportion d'accidents causés par des facultés affaiblies liées à la consommation de drogues était le double de celle en 2009. Des statistiques présentées par le Canadian Drug Policy Coalition dans le cadre de sa *revue d'utilisation du cannabis et la conduite* indiquent qu'il y a une augmentation de 20 à 30% des risques de collisions de véhicules en lien avec la légalisation. Pourtant, aucune juridiction dans laquelle le cannabis est légale n'a entrepris de légiférer sur des bases scientifiques quant au cannabis au volant; elles ont plutôt opté pour une politique « tolérance zéro » ou un niveau arbitraire.

Les Canadiens, pour leur part, sont préoccupés. Selon le CAA, 67% des Canadiens sont « très inquiets » pour la conduite sous l'influence du cannabis; selon un sondage Ipsos-Nano, 71% seraient inquiets et 60% sont « très » d'accord que le cannabis devrait être

traité comme l'alcool au volant. Le gouvernement devra se préparer à se pencher sur ces risques, ainsi que sur les préoccupations des québécois, en prévision de la légalisation.



Les Défis

1. Le niveau acceptable de THC

Une des difficultés de l'enjeu du niveau acceptable de cannabis dans le système est que le THC peut être détectable pendant une période de plusieurs jours, ou même de plusieurs semaines pour les consommateurs plus fréquents. Par contre, les facultés ne seraient affaiblies que pendant les quelques heures suivants la consommation, et l'affaiblissement pourrait varier selon la « tolérance » du consommateur. En fait, il n'est pas certain du tout que le niveau de THC dans le sang puisse adéquatement indiquer le degré de faculté du conducteur. Nous comprenons les effets de cette drogue affectant le système central nerveux, toutefois nous n'avons pas de données validées qui indiquent catégoriquement comment les niveaux de THC affectent la conduite avec les facultés affaiblies.

2. Détection et effets d'interaction

Le gouvernement fédéral a déjà entamé un processus afin d'évaluer les dispositifs de détection. Le *DrugWipe*, un test portable de salive utilisé en Australie, en Europe et au Royaume-Uni, ressort comme un outil très prometteur. Cependant, un niveau de cannabis acceptable n'a pas encore été établi. Or, un dispositif n'est utile que quand il est jumelé avec une compréhension des différents niveaux de facultés lorsque la conduite est influencée par le cannabis. De plus, un individu pourrait être sous les limites légales pour l'alcool et le cannabis, mais tout de

même faire preuve de facultés affaiblies en raison des effets d'interaction. Actuellement, nous ne comprenons pas ces effets.

3. Blocage du système juridique

Un niveau arbitraire empire le problème juridique, car il est plus difficile à défendre et pourrait être contesté. Selon un rapport de Statistique Canada, un cas de conduite sous l'influence du cannabis prendrait environ deux fois plus de temps à traiter qu'un cas similaire pour l'alcool. Sans base scientifique, le problème juridique ne se résoudra pas et continuera d'être un enjeu pour le gouvernement du Québec – enjeu pourtant simple à résoudre, avec les recherches cliniques nécessaires.

Solution

Il est recommandé que le gouvernement du Québec finance des recherches cliniques sur l'effet de la consommation du cannabis sur les facultés de conduire, afin d'établir les réglementations appropriées.

Un programme de recherches cliniques procure divers avantages :

- Des réglementations justes et défendables sur le plan scientifique. Ceci facilitera le processus juridique, le cas échéant.
- Une compréhension des effets du cannabis sur les facultés qui mènera à une application efficace des réglementations.

Programme d'études cliniques

Altasciences est d'avis qu'il sera nécessaire d'établir un programme pour étudier et pleinement connaître les effets du cannabis sur la capacité à conduire; par ailleurs, cette organisation de recherche est la seule au Canada à pouvoir mener une étude de cette ampleur en si peu de temps. Nous vous proposons ci-dessous un résumé de haut niveau des essais proposés et leurs échéanciers.

- **Phase 1 : Déterminer les taux de THC qui altèrent la capacité de conduire et déterminer si l'alcool peut en amplifier les effets** – 12 mois, 15 millions de dollars.
 - **1a** : Objectif – Cette étude permettra d'établir une corrélation entre les données bien établies de conduite avec facultés affaiblies, soit les taux d'alcoolémie de 0 %, de 0,05 % et de 0,08 %, les effets de la

benzodiazépine (un bon élément de comparaison pour le cannabis) et les données recueillies lors de nouveaux essais de conduite spécialement conçus pour évaluer les effets du cannabis.

- **1b** : Objectif – Comparer les données sur la capacité à conduire avec divers taux de THC à celles des taux légaux d'alcoolémie et des effets connus de la benzodiazépine. Évaluer si la consommation ponctuelle ou régulière du cannabis affecte les capacités générales et la capacité à effectuer une ou plusieurs tâches.
 - **1c** : Objectif – Déterminer si les effets d'affaiblissement des facultés causés par le THC et par l'alcool s'additionnent ou forment une synergie lorsqu'ils sont consommés ensemble.
- **Phase 2 : Déterminer si la capacité à conduire varie selon le mode de consommation du cannabis, et si les taux de cannabidiol ont un effet sur les facultés affaiblies par le THC – 9 mois, 13,5 millions de dollars.**
 - **2a** : Objectif – Comparer les données sur les facultés affaiblies par diverses concentrations de THC consommées par vapotage aux taux légaux d'alcoolémie et aux effets connus de la benzodiazépine. Évaluer si la consommation ponctuelle ou régulière du cannabis affecte les capacités générales et la capacité à effectuer une ou plusieurs tâches.
 - **2b** : Objectif – Comparer les données sur les facultés affaiblies par diverses concentrations de THC consommées par ingestion aux taux légaux d'alcoolémie et aux effets connus de la benzodiazépine. Évaluer si la consommation ponctuelle ou régulière du cannabis affecte les capacités générales et la capacité à effectuer une ou plusieurs tâches.
 - **2c** : Établir si l'on observe un changement dans la capacité à conduire lorsque la concentration en cannabidiol est modifiée selon les données préalablement établies sur l'affaiblissement des facultés par le THC.

Conclusion

Il est essentiel que le gouvernement du Québec se penche sur les enjeux de sécurité publique, enjeux qui existent depuis longtemps et qui ne seront qu'amplifiés avec la légalisation du cannabis. Quand la problématique de l'alcool au volant a été abordée, les recherches nécessaires ont été effectuées afin d'établir un niveau acceptable. Nous souhaitons voir la même démarche pour l'encadrement du cannabis, soit, que le gouvernement entame les recherches nécessaires afin d'établir une réglementation de la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis défendable sur le plan scientifique. Le Québec a la chance d'être à l'avant-garde de la recherche scientifique sur les effets de la consommation du cannabis sur la conduite, ce qui permettra d'assurer la sécurité des québécois.

À propos d'Altasciences

Altasciences Recherche Clinique englobe Algorithme Pharma à Montréal, QC, Vince & Associates Clinical Research à Overland Park, KS, et Algorithme Pharma USA à Fargo, ND, ce qui en fait une des plus grandes ORC de recherche clinique de premières phases en Amérique du Nord. Avec plus de 25 années d'expérience dans l'industrie, Altasciences fournit des services de développement clinique de premières phases à une clientèle internationale de sociétés génériques et biopharmaceutiques. La gamme de services complets d'Altasciences à cette étape critique des services de développement clinique de premières phases comprend la rédaction médicale, la biostatistique, la gestion des données et la bioanalyse.